



LE MAIRE DE LA COMMUNE

DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER SUR CERTAINES VOIES COMMUNALES ET ENGAGEMENT PREALABLE DE REPARATION DE DOMMAGE EVENTUELS

La présente demande doit être effectuée au minimum **10 jours** avant le début souhaité d'intervention.

L'autorisation de Voirie ne sera effective qu'à réception de l'arrêté justifiant la permission d'occupation du domaine public et du paiement de la redevance. Toute occupation irrégulière fera l'objet d'un procès-verbal.

Demande à envoyer par courriel : derogation@saintjeancapferrat.fr

DEMANDEUR

Nom / Raison sociale :

Adresse complète :

N° de SIRET (obligatoire) =

Personne référente :

Déclaration Préalable ou permise de construire n° =

Mail :

Téléphone portable / fixe :

ENTREPRISE INTERVENANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nom / Raison sociale :

Adresse complète :

N° de SIRET (obligatoire) =

Personne référente :

Déclaration Préalable ou permise de construire n° =

Mail :

Téléphone portable / fixe :

DESTINATION

Adresse exacte :

DUREE DU CHANTIER

Début le àH.....
Prend fin le àH.....

VEHICULES

TYPE DE VÉHICULE	IMMATRICULATION	POIDS TOTAL EN CHARGE	POIDS A VIDE	NOMBRE D'ESSIEUX	CHARGE UTILE	LONGUEUR DU VÉHICULE

Joindre obligatoirement la carte grise de chaque véhicule

JUSTIFICATION

Le demandeur est tenu de justifier de l'impossibilité de circuler avec un véhicule de tonnage réglementaire inférieur ou égal à 19 Tonnes PTAC (arrêté Municipal N° 24/210 du 17 avril 2024) :

.....

.....

.....

NATURE DES TRANSPORTS

En vue d'effectuer des transports de :

- Déblais de terrassement (**Préciser**) :
- Autres Matériaux (**Préciser**) :
- Matériels divers (**Préciser**) :
- Livraisons arbres / plantes (**Fournir obligatoirement les passeports phytosanitaires**) ;
- Autre (**Préciser**) :
.....
.....

Préciser les dimensions des éléments à transporter :

.....

FREQUENCE DE PASSAGE – NOMBRE D'ALLER-RETOUR

- Par jour : Par Type de Véhicule (**A préciser**) :
- Par semaine : Par Type de Véhicule (**A préciser**) :
- Par Mois : Par Type de Véhicule (**A préciser**) :

CONSTAT DES LIEUX

Avant le début de la mise en circulation exceptionnelle des véhicules ci-dessus désignés, il sera procédé à un constat contradictoire de l'état des voies empruntées concernées par la présente dérogation de tonnage et à la charge financière du demandeur.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Si l'autorisation sollicitée m'est accordée, je m'engage à supporter les frais de remise en état de la chaussée et des dépendances de la voie ou des voie(s) concernée(s) par la présente dérogation de tonnage.

Dans ce cas :

1. Le pétitionnaire restera responsable des dégradations ou avaries qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public routier.
2. Le pétitionnaire assumera, pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle de circulation la surveillance continue de la chaussée et de ses dépendances.
3. Le pétitionnaire procédera ou fera procéder par une entreprise agréée et après accord des Services Municipaux, à toutes les réparations des dégradations apparentes.
4. Le pétitionnaire restera responsable des travaux de remise en état et de réparations de la chaussée et de ses dépendances à la suite des dégradations subies par les voies empruntées pendant le délai d'un an à compter de l'expiration de la validité de l'autorisation exceptionnelle de circuler.

SIGNATURE DU DEMANDEUR SOLLICITANT LA DEMANDE

Fait le à

Tampon et signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »